

AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE  
L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

SOUSS-DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DU RECOUVREMENT

SERVICE DES MARCHÉS

ANTIC

NATIONAL AGENCY FOR INFORMATION  
AND COMMUNICATION TECHNOLOGIES

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

PUBLIC PROCUREMENT AND COLLECTION SUB-DEPARTMENT

PUBLIC PROCUREMENT SERVICE

2025 - 0785

Yaoundé, le 14 JUL 2025

COMMUNIQUE N° ----- /C/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMART/jb

**PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT RELATIF A LA CONSULTATION N°03/DC/ANTIC/DG/CIPM/CCCM-BEC/2025, DU 16 MAI 2025, SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N°04038-25/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC DU 15 MAI 2025, POUR LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE SIEGE DE L'AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ANTIC), EXERCICES 2025-2027.**

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) porte à la connaissance du Public, que la prestation relative à la Consultation susmentionnée est attribuée ainsi qu'il suit :

INTITULE	ATTRIBUTAIRES	DUREE D'EXECUTION	MONTANT TTC (FCFA)
Construction de l'Immeuble Siege de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC), exercices 2025-2027.	<b>SOCIETE BUNS SARL;</b> B.P: 1130 Yaoundé; Tel: 222-315-275 694-305-838.	Vingt-neuf (29) mois calendaires, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer l'exécution des travaux.	11 085 774 917 (Onze milliards quatre-vingt-cinq millions sept cent soixante-quatorze mille neuf cent dix-sept)

***La Société BUNS Sarl*** est invitée à prendre l'attache de la Direction Générale de l'ANTIC (Direction des Affaires Générales/Service des Marchés), dès publication du résultat, en vue de l'accomplissement des formalités réglementaires préalables à l'exécution de ladite prestation.

Par ailleurs, le soumissionnaire n'ayant pas été retenu est invité à retirer ses offres auprès du Comité ad hoc siégeant à la Direction Générale de l'ANTIC, sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé, face Haut-Commissariat du Canada, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication du résultat, faute de quoi, celles-ci seront détruites.

AMPLIATIONS

- ✓ SEC/DG
- ✓ DAG
- ✓ CF
- ✓ AC
- ✓ SEC CIPM
- ✓ MINMAP
- ✓ ARAMP
- ✓ CHRONO ARCHIVES

